

RAPORT ANNUEL

2024

BNA Assurances





Sommaire

- Rapport du conseil d'administration
- Etats financiers
- Rapports commissaire aux comptes
- projet des résolutions
- convocation et ordre de jour





Rapport du conseil d'administration

PRESENTATION GENERALE

Dénomination

BNA Assurances

Forme juridique

Société anonyme

Nationalité

Tunisienne

Siège social

Cité les pins les berges du lac 2 1053 Tunis

Téléphone

+216 70 026 000

Site web

bnaassurances.com/fr

Email

courrier@bnaassurances.com

Date de constitution

2023

Durée

99 ans

Identifiant unique

0845686P

Objet social

Pratiquer en Tunisie toutes opérations d'assurances et de réassurances de toutes sortes de risques.

Régime fiscal

Droit commun

Loi applicable

Loi 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances





Directeur Général:
Mohamed Skander Naija

Directeur Général Adjoint:
Faker Errais

Comités Rattachés Au Conseil d'Administration :

- Comité Stratégique
- Comité Permanent d'Audit Interne
- Comité des Risques
- Comité de Rémunération
- Comité de Placements



Administrateurs:

- Administrateurs:
- Ahmed Ben Moulehem*
- Ahmed Ben Amor
- Badreddine Ouali**
- Firas Saied
- Lassaad Ennabli**
- Lotfi Ben Jemaa
- Noureddine Taboubi
- Sofiene Rekik
- Sofiene Tajini
- Tarek Ben Abdallah



Commissaires Aux Comptes :

Cabinet « GAC » représenté par Mr Chiheb Ghanmi
Cabinet « GEM » représenté par Mr Abderrazak Gabsi

*Président Du Conseil d'Administration

**Administrateur indépendant

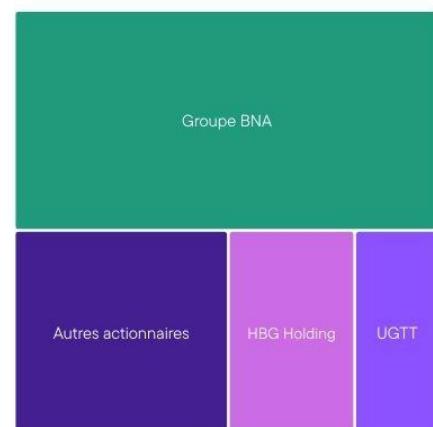
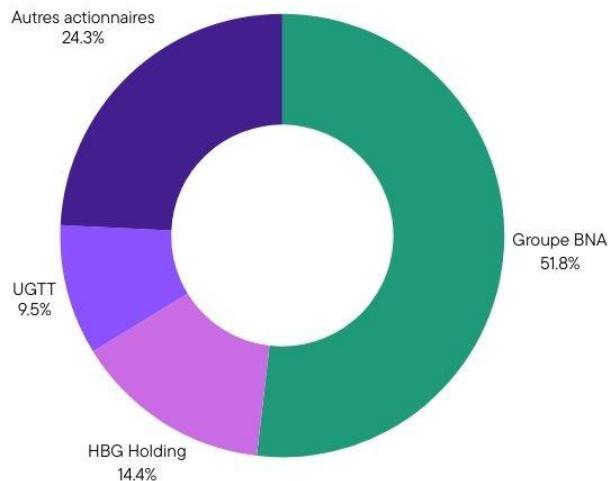




Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 décembre 2024, le capital social est réparti comme suit en actions et en droits de vote :

● Groupe BNA ● HBG Holding ● UGTT
● Autres actionnaires





Gouvernance

Les statuts de BNA Assurances séparent les tâches du Président du Conseil d'Administration et celles du Directeur Général. Le Conseil d'administration est composé de 6 membres et présidé par Mr Ahmed BEN MOULEHEM, nommé par le Conseil d'Administration du 30/05/2023, et la Direction Générale est assurée par Mr Mohamed Skander NAIJA.

Conformément à l'article 18 des statuts de la société, les membres du Conseil d'Administration sont élus pour trois ans. Tout membre sortant est rééligible.

Le conseil d'administration :

Le Conseil d'Administration de « BNA Assurances » a pour mission de :

- ◆ Approuver les règlements généraux, les orientations stratégiques de l'activité de la compagnie, le plan d'affaires et l'organisation de l'entreprise tout en veillant à leur mise en œuvre ;
- ◆ S'assurer que la gestion de l'entreprise est effectuée avec économie, efficacité et efficience ;
- ◆ Revoir et arrêter les états financiers à soumettre aux commissaires aux comptes ;
- ◆ Élire et pourvoir à la nomination, parmi ses membres, du Président, du Vice-Président et du Secrétaire du Conseil d'Administration ;
- ◆ Nommer un Directeur Général et déterminer sa rémunération ;
- ◆ Constituer les comités du conseil et en établir les mandats ;
- ◆ Convoquer les assemblées générales.

Le Conseil d'Administration de « BNA Assurances » se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

L'audit externe :

Les états financiers arrêtés par les organes de direction et d'administration de BNA Assurances font l'objet d'un audit externe assuré par les commissaires aux comptes. Ces derniers sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de trois ans dans les conditions et avec les pouvoirs déterminés par la loi. Leur mission consiste à fournir aux actionnaires une assurance raisonnable que les états financiers de la société ne comportent pas d'anomalies significatives, et ce en procédant à :

- ◆ Une évaluation du système de contrôle interne et du système comptable de la société ;
- ◆ Un audit effectué selon les Normes Internationales d'Audit en mettant en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification.

Les comités émanant du Conseil d'Administration :

- ◆ **Le Comité Stratégique :**

Ce comité est chargé essentiellement d'étudier les orientations stratégiques de la société et en suit la mise en œuvre, de maintenir un dialogue continu avec la Direction Générale sur les évolutions stratégiques de la société et prendre l'initiative de demander que l'ensemble du Conseil soit informé lorsqu'un sujet devient majeur.

Ce comité se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige sur convocation de son Président. Ses travaux font l'objet d'un procès-verbal dont communication doit être faite au Conseil.

- ◆ **Le Comité Permanent d'Audit :**

Le Comité Permanent d'Audit d'AMI Assurances a été mis en place conformément aux dispositions de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité financière. Ce comité se réunit au moins quatre fois par an ou sur convocation de son Président en cas de nécessité.



Ses travaux font l'objet d'un procès-verbal dont communication doit être faite au Conseil. Les principales missions du Comité Permanent d'Audit sont les suivantes :

- Veiller au respect de la mise en place de système de contrôle interne afin d'assurer l'efficience, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires ;
- Étudier les rapports financiers annuels et périodiques avant leur présentation au Conseil d'Administration, les politiques comptables et toutes les modifications opérées sur ces dernières, les modifications significatives effectuées suite à des procédures d'audit, le degré de conformité aux instructions des autorités ainsi que les autres exigences juridiques ;
- Assurer le suivi des travaux des organes de contrôle de la société.

◆ **Le Comité des Placements :**

Ce comité a pour rôle essentiellement d'assurer le meilleur choix de placement des fonds de la société et de veiller à se conformer à la réglementation en vigueur en matière de représentation des provisions techniques par les actifs. Ce comité se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige sur convocation de son Président. Ses travaux font l'objet d'un procès-verbal dont la communication doit être faite au Conseil.

◆ **Le Comité des Risques :**

Ce comité est chargé essentiellement de :

- Élaborer une stratégie d'évaluation, de surveillance et de contrôle des risques ;
- Élaborer une cartographie des risques ;
- Analyser les expositions de la société en matière des risques (risque de marché, risques opérationnels, risques spécifiques au secteur).



♦ **Le Comité Rémunération :**

Ce comité est chargé essentiellement de :

- Mettre en place la politique de rémunération globale ;
- Formuler des propositions au Conseil d'Administration en vue de la fixation des rémunérations de la Direction Générale, des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'aux autres membres du Comité de Direction.
- Examiner d'une façon approfondie certaines questions de ressources humaines.



Exposé sur l'activité, la situation et les résultats de l'activité technique



1- Les Primes Emises Nettes

BNA Assurances a enregistré au terme de l'exercice 2024 un total de primes émises nettes de l'ordre de 174.1MD contre 167.7MD l'année précédente, soit une hausse de 6.5 MD (4%). Le détail des primes émises nettes par branche est comme suit :

Primes émises nettes par branche					
En million de dinars		Primes émises nettes			
Branches		2024	2023	VAR	%
Automobile		132,1	132,7	-0,7	-0,7
IRDS		4,6	3,8	0,7	0,7
Transport		2,3	2,5	-0,2	-0,2
Groupe maladie		7,7	6,8	0,9	0,9
Total affaires non-vie		146,7	145,8	0,8	0,8
Vie		27,5	21,9	5,6	5,6
Total général		174,1	167,7	6,5	6,5

L'assurance Automobile, réalise un total des primes émises de 132.1 MD contre 132.7 MD en 2023 soit une baisse de 1 %.

Les assurances Incendie, Risques Divers & Risques Spéciaux enregistrent une hausse des primes de 19% en totalisant 4.6 MD contre 3.8 MD en 2023.

L'assurance Transport réalise une baisse de 0.2 MD passant de 2.5 en 2023 à 2.3 MD au 31/12/2024.

Les assurances de personnes (Santé et Vie) réalisent une hausse de 6.5 .

- L'assurance Vie affiche une hausse des primes émises de 5.6 passant de 21.9 à 27.5 MD en 2024.
- L'assurance Santé enregistre une augmentation de 0.9 MD.





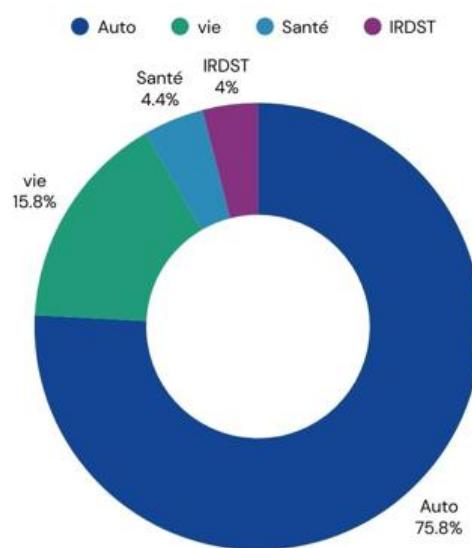
2- La Structure Du Portefeuille :

L'évolution de la structure du portefeuille se présente comme suit :

Branche	31/12/2024	Part %	31/12/2023	Part %
Auto	132 054 742	75,8%	132 724 897	79,2%
Vie	27 467 792	15,8%	21 857 717	13,0%
Groupe	7 698 460	4,4%	6 781 912	4,0%
Incendie	2 928 203	1,7%	1 759 921	1,0%
Risques divers	992 598	0,6%	879 822	0,5%
Transport	2 328 214	1,3%	2 479 999	1,5%
Risques spéciaux	661 440	0,4%	1 196 716	0,7%
Total en DT	174 131 449	100,0%	167 680 984	100,0%

L'évolution de la structure du portefeuille s'explique essentiellement par :

- La hausse de l'assurance Vie de 2.7 % en passant de 13% en 2023 à 15.8 % en 2024.
- La baisse de l'assurance Auto de 3.3 % en passant de 79.2% en 2023 à 75.8 % en 2024.
- L'augmentation de la branche groupe de 0.4% en passant de 4 % en 2023 à 4.4% en 2024.





3- Les Charges De Sinistres :

L'exercice 2024 supporte 100.6 MD de charges de sinistres, contre 112.7 MD l'année précédente.

Le total des charges de sinistres, rapporté aux primes émises, représente 57,8%, contre 67.2% en 2023.

Charges de sinistres par branche					
En million de dinars	Charges de sinistres				
Branches	2024	2023	VAR	%	S/P
Automobile	79,0	99,3	-20,4	-21%	60%
IRDS	1,8	0,0	1,8	35610%	40%
Transport	1,1	-2,0	3,0	-154%	45%
Groupe	6,0	5,0	1,0	20%	78%
Total affaires non vie	87,9	102,4	-14,5	-14%	60%
Vie	12,7	10,2	2,5	24%	46%
Total général	100,6	112,7	-12,1	-11%	58%

4- Les Provisions Pour Sinistres A Payer :

Les provisions pour sinistres à payer, au terme de l'exercice 2024, s'élèvent à 324.9 MD, contre 332.4 MD en 2023, soit une variation de 7.6MD (2%).

Provisions pour sinistres a payer par branche				
En million de dinars	2024	2023	VAR	En %
Branches	2024	2023		
Automobile	304,9	315,2	-10,2	-3%
IRDS	8,2	7,4	0,8	11%
Transport	1,3	2,1	-0,8	-40%
Groupe	0,8	0,5	0,3	54%
Total affaires non vie	315,2	325,2	-10,0	-3%
Vie	9,7	7,2	2,5	34%
Total general	324,9	332,4	-7,6	-2%

5- Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques s'élèvent à 91.2 MD en 2023, contre 104.9 MD en 2024, soit une augmentation de 13.7 MD.





Provisions mathématiques

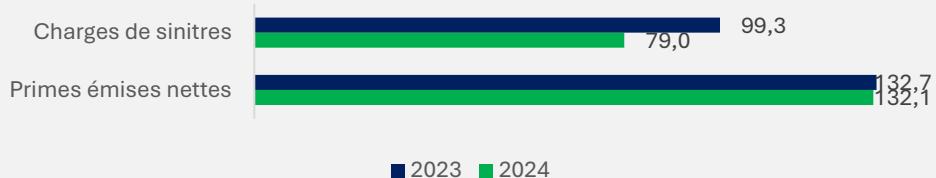
En million de dinars	2024	2023	VAR	En %
Branches				
PM	104.9	91.2	13.7	15%

5- Détail Des Branches:

5-1- L'assurance Automobile :

Assurance automobile	2024	2023	Evolution	En %
En million de dinars				
Primes émises nettes	132,1	132,7	-0,7	-1%
Sinistres réglés	90,9	89,8	1,1	1%
PSAP	304,9	315,2	-10,2	-3%

Primes émises nettes & charges de sinistres



- Au terme de l'exercice 2024, l'assurance Automobile enregistre un total de primes émises nettes de l'ordre de 132.1 MD contre 132.7 MD à fin 2023, soit une baisse de 1%.
- Les règlements sinistres totalisent 90.9 MD contre 89.8 MD en 2023, soit une hausse de 1.1 MD.
- Les provisions pour sinistres à payer affichent une baisse de 3 %, soit un total de 304.9 MD en 2024 contre 315.2 MD en 2023.

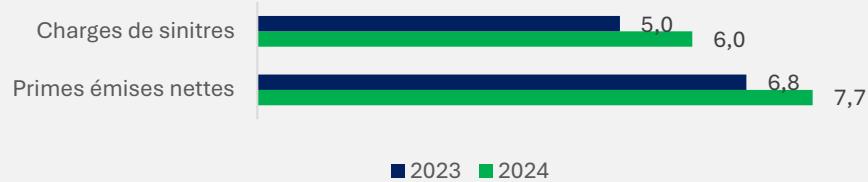
5-2- L'assurance Santé

Assurance santé	2024	2023	Evolution	En %
En million de dinars				
Primes émises nettes	7,7	6,8	0,9	14%
Sinistres réglés	5,7	6,0	-0,3	-5%
PSAP	0,8	0,5	0,3	54%





Primes émises nettes & charges de sinistres



- **L'assurance Santé** a enregistré en 2024 une augmentation du volume des primes émises de 14 % se situant ainsi à 7.7 MD contre 6.8 MD l'année précédente.
- **Les règlements sinistres** de la branche s'élèvent à 5.7 MD contre 6 MD en 2023, soit une baisse de 0.3 MD.
- **Les provisions pour sinistres à payer (PSAP)** passent de 0.5 MD en 2023 à 0.8 MD en 2024, soit une hausse de 54%.

5-3- L'assurance Transport :

Assurance Transport				
En million de dinars	2024	2023	Evolution	En %
Primes émises nettes	2,3	2,5	-0,2	-6%
Sinistres réglés	1,3	0,4	0,8	202%
PSAP	2,3	3,8	-1,5	-40%

Primes émises nettes & charges de sinistres

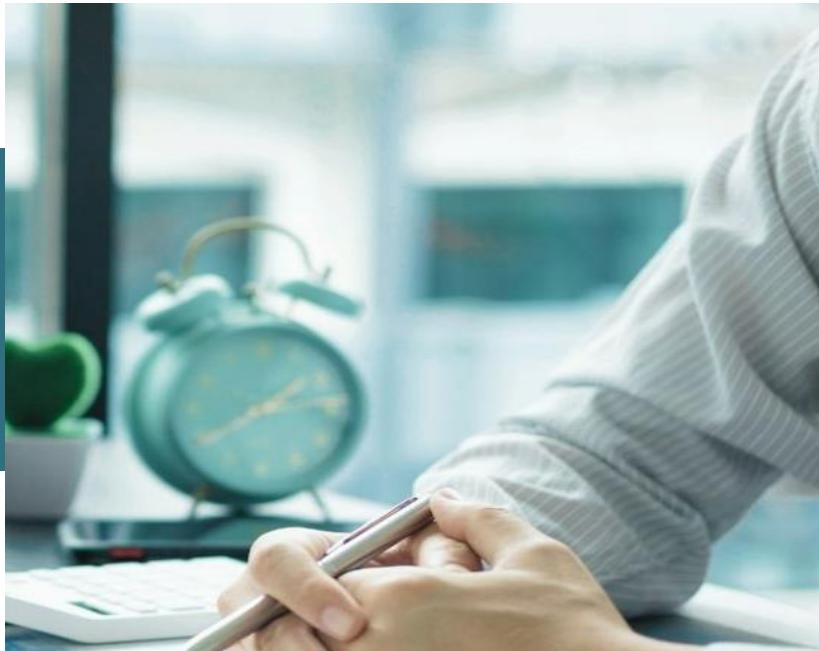


- **L'assurance Transport** présente des primes émises de 2.3 MD au terme de l'exercice 2024 contre 2.5 MD au 31-12-2023.
- Les indemnisations de la branche au cours de l'exercice 2024 affichent une hausse de 0.8 MD et s'élèvent à 1.3 MD contre 0.4 MD en 2023.
- Les provisions pour sinistres à payer passent de 3.8 MD en 2023 à 2.3 MD en 2024, soit une baisse de 1.5 MD.

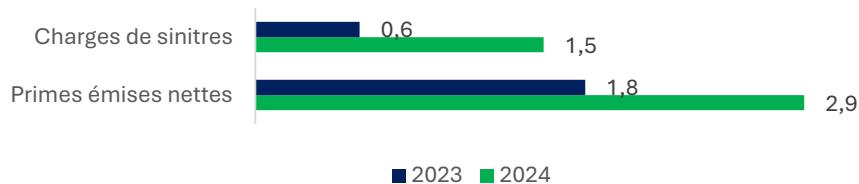
5-4- L'assurance Incendie

Assurance Incendie				
En million de dinars	2024	2023	Evolution	En %
Primes émises nettes	2,9	1,8	1,2	66%
Sinistres réglés	0,6	0,3	0,4	144%
PSAP	4,8	3,9	0,9	24%





Primes émises nettes & charges de sinistres



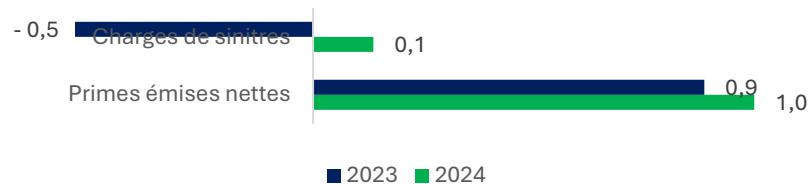
- Au terme de l'exercice 2024, les émissions de l'**assurance Incendie** passent de 1.8 MD à 2.9 MD en 2024.
- Les sinistres réglés de la branche cumulent un total de 0.6 MD contre 0.3 MD au 31-12-2023.
- Les provisions pour sinistres à payer enregistrent une hausse de 0.9 MD passant de 3.9 MD en 2023 à 4.8 MD en 2024.

5-5- L'assurance Risques Divers

Assurance Risques divers

En million de dinars	2024	2023	Evolution	En %
Primes émises nettes	1,0	0,9	0,1	13%
Sinistres réglés	0,4	0,4	0,0	1%
PSAP	2,6	2,8	-0,2	-9%

Primes émises nettes & charges de sinistres



- Le volume des primes émises de **l'assurance des Risques Divers** affiche une baisse de 0.1 MD.
- Le règlement des sinistres s'est maintenu au même niveau que l'exercice précédent, soit 0,4 MD.
- Les provisions pour sinistres à payer affichent une diminution de 0.2 MD, soit un total de 2.6 MD en 2024 contre 2.8 MD au terme de l'année 2023.

5-6- L'assurance Risques Spéciaux

Assurance RS

En million de dinars	2024	2023	Evolution	En %
Primes émises nettes	0,7	1,2	-0,5	-45%
Sinistres réglés	0,1	0,2	-0,2	-75%
PSAP	0,8	0,6	0,1	17%

Primes émises nettes & charges de sinistres



- L'assurance Risques Spéciaux** enregistre au terme de l'exercice 2024 une baisse du volume des primes émises de 45% pour s'établir à 0.7 MD contre 1.2 MD en 2023.
- Les règlements sinistres de la branche totalisent un montant de 0.1 MD.
- Le montant des provisions pour sinistres présente 0.8 MD au 31-12-2024.

5-7- L'assurance Vie

Assurance VIE

En million de dinars	2024	2023	Evolution	En %
Primes émises nettes	27,5	21,9	5,6	26%
Sinistres réglés	12,7	10,2	2,5	24%
PSAP	9,7	7,2	2,5	34%
PM	104,9	91,2	13,7	15%

Primes émises nettes & charges de sinistres



- **L'assurance Vie** enregistre une hausse de 5.6 pour s'établir à 27.5 MD contre 21.9 MD en 2023.
- Les règlements sinistres de la branche totalisent un montant de 12.7 MD contre 10.2 MD en 2023, soit une augmentation de 2.5 MD.
- Les provisions pour sinistres à payer passent de 7.2 à 9.7 en 2024
- Les provisions mathématiques ont augmenté de 13.7 MD passant de 91.2 MD en 2023 à 104.9 en 2024.

6- Les Frais d'Exploitation

Le total des frais d'exploitation hors dotation aux amortissements et aux provisions a augmenté de 2.3 MD en passant de 60.2 MD en 2023 à 62.5 MD en 2024, cette variation est expliquée principalement par l'augmentation des charges du personnel de 1.6 MD ainsi les commissions de 0.8 MD.

Les dotations aux amortissements & aux provisions ont augmenté de 3.5 MD en 2024, passant de 3.2 MD à 6.7 MD.

Eléments	2024	2023	Variation	En %
Charges du personnel	27,0	25,4	1,6	6%
Commission	21,4	20,7	0,8	4%
Impôts taxes & versements assimilés	3,2	3,4	-0,2	-6%
Divers achats, prestations & honoraires	10,8	10,7	0,1	1%
Total des frais hors dotations aux amortissements & aux provisions	62,5	60,2	2,3	4%
Dotations aux amortissements & aux provisions	6,7	3,2	3,5	110%
Total des frais d'exploitation	69,2	63,4	5,8	9%

Rapportées aux primes émises nettes, les frais de gestion représentent **39.7 %** en 2024 contre 37.8 % en 2023.

Les frais d'exploitation sont ventilés comme suit :

1- Les frais d'acquisition

Les frais d'acquisition nets totalisent 49.9 MD en 2024 contre 48.2 MD en 2023, soit une augmentation de 4%.

Les frais d'acquisition reportés s'élèvent à 16.2 MD en 2024 contre 16.7 MD en 2023, soit une baisse de 3.4%.

2- Les autres charges de gestion nettes

Les autres charges de gestion nettes se composent des frais d'administration et des autres charges techniques. Elles s'élèvent à 10.6 MD en 2024 (6% des primes émises nettes).

3- Les frais de gestion des sinistres

Les frais de gestion de sinistres s'élèvent à 2.9 MD et ils sont directement affectés aux sinistres réglés.



7- L'activité Financière

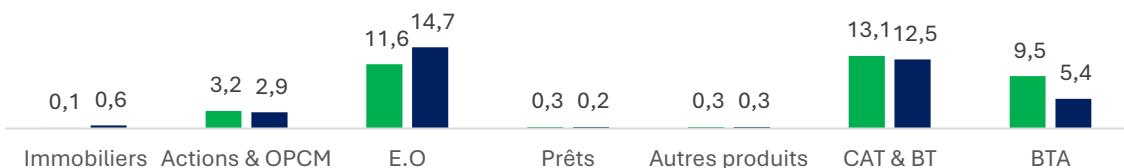
Les placements nets s'élèvent à 497.4 MD en 2024, contre 472.3 MD en 2023 soit augmentation de 25.1 MD (5%), et se détaillent comme suit :

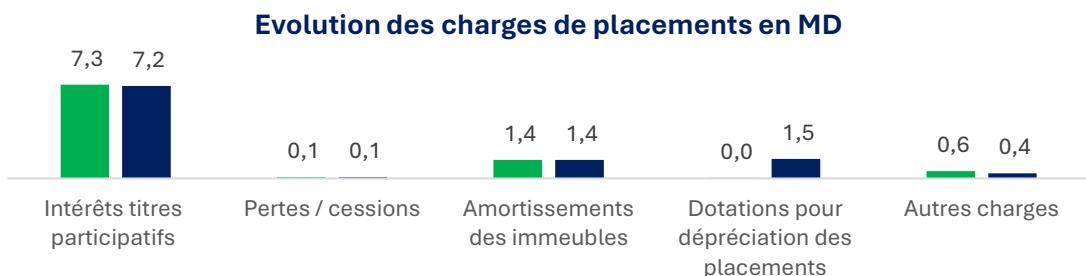
<u>Encours des placements à la clôture de l'exercice</u>	2024	Structure	2023	Structure	Evolution	En %
Titres émis ou garantis par l'Etat	50,7	10%	52,6	11%	-1,9	-4%
Emprunts obligataires	177,4	34%	162,8	33%	14,7	9%
Comptes à terme	162,0	31%	156,0	32%	6,0	4%
Prêts	7,4	1%	7,6	2%	-0,2	-3%
Placements à revenus fixes	397,6	76%	379,0	77%	18,6	5%
Actions non cotées et portages	10,3	2%	10,3	2%	0,0	0%
Actions cotées	12,5	2%	11,7	2%	0,8	7%
Placements à revenus variables	22,8	4%	22,0	4%	0,8	4%
OPCVM	18,1	3%	17,9	4%	0,2	1%
Placements immobiliers d'exploitation	80,9	16%	75,1	15%	5,8	8%
Placements immobiliers hors exploitation	0,0	0%	0,0	0%	0,0	0%
Placements immobiliers	80,9	16%	75,1	15%	5,8	8%
Autres placements financiers	0,5	0%	0,5	0%	0,0	1%
Total des placements BRUT	519,8	-	494,5	-	25,3	5%
Amortissements et provisions	-22,4	-	-22,2	-	-0,2	1%
Total des placements NET	497,4	-	472,3	-	25,1	5%

En 2024, le résultat des placements a atteint 27.4 millions de dinars contre 25.4 millions en 2023. Soit une augmentation de 2.0 MD, et se détaille dans le tableau ci-dessous :

<u>Eléments</u>	2024	Structure	2023	Structure	Evolution	En %
Total revenus des placements	38,0	-	36,6	-	1,4	4%
Revenu des placements immobiliers	0,1	0%	0,6	2%	-0,5	-79%
Revenu des participations	36,1	95%	35,4	97%	0,7	2%
Revenu des autres placements	0,3	1%	0,2	1%	0,0	3%
Autres revenus financiers	1,5	4%	0,3	1%	1,2	337%
Total charges des placements	10,6	28%	11,1	30%	-0,6	-5%
Résultat des placements	27,4	-	25,4	-	2,0	8%

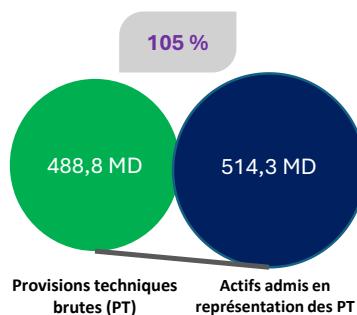
Evolution Revenu de placement en MD





♦ **Ratio de représentation des provisions techniques**

En 2024, les actifs admis en représentation ont atteint les 514.3 MD et ils représentent 105 % des provisions techniques.



8- La réassurance :

BNA Assurances a choisi une politique de réassurance prudente basée sur la continuité et la sélection des réassureurs parmi les meilleurs du marché international.

Le solde de réassurance est passé de -2 MD en 2023 à -5 MD en 2024.

9- Résultat Net de l'exercice

BNA Assurances a dégagé au titre de l'exercice 2024 un résultat net bénéficiaire de 16.3 MD.

10- Evolution de la société et de ses performances

Evolution du résultat net de 2020 à 2024 :

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat Net	0,6	1,8	5,6	8,6	16,3
Evolution	102%	200%	211%	54%	90%

